



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh par visioconférence, le vendredi 26 février 2021 de 11 h 25 à 11 h 30.

SONT PRÉSENTS :

- M. Clifford Moar, chef
- M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef
- M. Jonathan Germain, vice-chef
- M. Stacy Bossum, conseiller
- M. Patrick Courtois, conseiller
- M<sup>me</sup> Élisabeth Launière, conseillère
- M. Stéphane Germain, conseiller
- M. Carl Cleary, directeur général par intérim
- M<sup>me</sup> Cathy Launière, adjointe à la coordination du Bureau politique

EST ABSENTE : M<sup>me</sup> Josée Buckell, greffière

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau de soutien politique
  - 3.1 Délégations administratives et financières | Responsabilités Direction générale
4. Finances, approvisionnements et systèmes informatiques
  - 4.1 Amendement n° 0017 | MSAC
5. Infrastructures et services publics
  - 5.1 Renouvellement | Convention collective entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et l'Association des policiers et policières de Mashteuiatsh
  - 5.2 Programmes d'habitation
6. Levée de la réunion

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Clifford Moar assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le chef Clifford Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Jonathan Germain  
Appuyé de M. Stacy Bossum  
Adopté à l'unanimité

## 3. BUREAU DE SOUTIEN POLITIQUE

### 3.1 DÉLÉGATIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES | RESPONSABILITÉS DIRECTION GÉNÉRALE

#### RÉSOLUTION N° 7911

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général au sein de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est vacant depuis le 13 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que pour poursuivre la vision de changement déjà amorcée, Katakuhimatsheta privilégie le maintien des opérations de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et la livraison des priorités et mandats, et ce, à quelques mois d'une élection.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST RÉSOLU de déléguer les directeurs stratégiques et fonctionnels M. Carl Cleary, M<sup>me</sup> Julie Girard, M<sup>me</sup> Lucie Germain, M<sup>me</sup> Valérie Tremblay et M<sup>me</sup> Véronique Larouche pour assurer la continuité de certaines opérations de la Direction générale et maintenir les modes de fonctionnement en place, et ce, du 15 février 2021 jusqu'à la prochaine élection générale de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU, suivant l'élection du 2 août 2021, que les élus en fonction confirment s'ils sont à l'aise ou non à ce que le partage de responsabilités au niveau de la Direction générale se poursuive pour 30 jours.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M. Stacy Bossum  
Adoptée à l'unanimité

## 4. FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

### 4.1 AMENDEMENT N° 0017 | MSAC

#### RÉSOLUTION N° 7912

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire la mise en œuvre d'encadrements et de mécanismes de gouvernance fondés sur l'efficacité, la transparence et l'intégrité afin d'assurer la saine gestion de nos ressources;

CONSIDÉRANT que ces programmes et services touchent principalement les domaines de l'éducation, de la santé et du mieux-être collectif, du développement social, des infrastructures communautaires,

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

de la gouvernance, du développement économique, ainsi que des services d'aide à l'enfance et à la famille;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une entente de financement avec le Ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC);

CONSIDÉRANT que cette entente de financement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2029;

CONSIDÉRANT que le MSAC désire amender cette entente afin d'ajouter un montant de 1 490 698 \$ pour l'année financière 2020-2021, qui se compose comme suit :

- Un financement fixe de 134 576 \$ pour la réfection de la rue Mahikan;
- Un financement fixe de 257 489 \$ pour le Développement de la capacité de gouvernance de la participation communautaire - Constitution;
- Un financement souple de 177 416 \$ pour les besoins fondamentaux aux bénéficiaires - Aide aux revenus - COVID 19;
- Un financement fixe de 37 696 \$ pour la prestation de services - Aide aux revenus - COVID 19;
- Un financement souple de 388 631 \$ pour le Programme d'aide à la gestion des urgences - Fonds de soutien aux communautés autochtones - COVID 19;
- Un financement fixe de 47 508 \$ pour la rénovation de logement;
- Un financement fixe de 20 632 \$ pour le programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques;
- Un financement fixe de 18 805 \$ pour les services de santé et de soutien culturel - externats indiens;
- Un financement fixe de 51 021 \$ pour l'initiative sur le diabète chez les Autochtones – Sécurité alimentaire en lien avec la COVID 19;
- Un financement souple de 90 675 \$ pour le Principe de Jordan;
- Un financement fixe de 236 368 \$ pour l'initiative de préparation aux négociations;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

- Un financement fixe de 29 881 \$ pour la reconnaissance aux revendications particulières – Chemin de fer.

IL EST RÉSOLU d'approuver l'amendement n° 0017 et de signer l'entente de financement avec le Ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC) pour un montant total de 1 490 698 \$ pour l'année financière 2020-2021, faisant passer le total de l'entente 2020-2021 à 43 618 402 \$ et l'entente 2019-2029 à 271 133 609 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner le chef et les conseillers à signer cet amendement.

Proposée par M. Stacy Bossum  
Appuyée de M<sup>me</sup> Élisabeth Launière  
Adoptée à l'unanimité

## 5. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

### 5.1 RENOUVELLEMENT | CONVENTION COLLECTIVE ENTRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN ET L'ASSOCIATION DES POLICIERS ET POLIÉRIÈRES DE MASHTÉUIATSH

#### RÉSOLUTION N° 7913

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, le développement, la révision et la mise en œuvre d'encadrements et de mécanismes de gouvernance;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a signé l'entente de financement sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh pour une période de cinq ans, soit de 2018-2023;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et l'Association des policiers et policières de Mashteuiatsh ont convenu d'une entente de principe suite à la négociation pour le renouvellement de la convention collective échue le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a donné le mandat de négocier une convention collective de travail pour les policiers et policières de Mashteuiatsh à la direction Infrastructures et services publics, en s'assurant de respecter les principes quant à l'embauche préférentielle accordée aux Pekuakamiulnuatsh, à la capacité de payer de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et à l'équité interne, d'ailleurs assurée en grande partie;

CONSIDÉRANT que les parties se sont entendues sur un projet de convention collective de travail en février 2021;

CONSIDÉRANT que la direction Infrastructures et services publics recommande la signature de la convention collective de travail entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et l'Association des policiers et policières de Mashteuiatsh pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2023.

Il EST RÉSOLU que le chef et la direction Infrastructures et services publics soient désignés comme signataires de la convention collective de travail entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et l'Association des policiers et policières de Mashteuiatsh pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2023.

Proposée par M<sup>me</sup> Élisabeth Launière  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 5.2 PROGRAMMES D'HABITATION

### RÉSOLUTION N° 7914

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, de déployer des stratégies et bonifier des programmes afin que les Pekuakamiulnuatsh s'approprient leur culture, leur histoire et le nehlueun pour qu'ils en soient de fiers ambassadeurs;

CONSIDÉRANT que le 10 décembre 2019, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a approuvé le programme E ui manukashuiek nuhtshimihtsh 2020-2021;

CONSIDÉRANT que le but du programme E ui manukashuiek nuhtshimihtsh est de fournir un soutien financier aux Pekuakamiulnuatsh afin de construire un camp sur Tshitassinu;

CONSIDÉRANT que la requérante XXXX, membre n° XXXX de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, est selon le programme E ui manukashuiek nuhtshimihtsh - volet E ui manukashunuanuatshtsh nuhtshimihtsh en vigueur pour l'année 2020-2021, une personne admissible à recevoir une aide financière au montant de 11 362 \$ quant à la construction de camp sur Tshitassinu par la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh aux conditions établies par le prêteur. La description du terrain où elle se propose de construire un camp selon le certificat d'occupation permanente n° 255;

CONSIDÉRANT qu'advenant le cas où la requérante manque à ses engagements envers le prêteur, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan prendra tous les moyens raisonnables afin d'amener la requérante à rembourser les arriérés.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST RÉSOLU d'octroyer une aide financière selon le programme E ui manukashuiek nuhtshimihtsh - volet E ui manukashunuanatsh nuhtshimihtsh à XXXX membre n° XXXX;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la direction Infrastructures et services publics à signer tous les documents afférents à cette aide financière.

Note : Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M<sup>me</sup> Élisabeth Launière  
Adoptée à l'unanimité

## 6. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 11 h 30, proposée par M. Stéphane Germain, appuyée de M. Patrick Courtois.

L'adjointe à la coordination du Bureau politique,

*Cathy Launière*

Cathy Launière